

L@ Lettre de l'Udaf 62



UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

LE DOSSIER
La dénatalité
page 2

L'Udaf 62 fête ses 80
ans en 2026
page 4

La baisse de la natalité
et l'Unaf
page 5

Portrait de bénévole
page 6



Banque images © Canva

Depuis de nombreuses années, l'Unaf (Union Nationale des Associations Familiales) alerte les pouvoirs publics, et plus généralement l'ensemble de la population, sur l'écart entre le nombre d'enfants désirés par les familles et le nombre de naissances effectives.

Dans un communiqué de presse de 2023, l'Unaf faisait état d'un « désir d'avoir des enfants » fortement enraciné. Idéalement, les familles souhaitent avoir au moins 2 enfants. L'Unaf relevait toutefois un écart entre le nombre d'enfants désirés (2,27 enfants) et le nombre effectifs de naissances qui était descendu à 1,68 enfant par femme.

Depuis le début de l'année, l'alerte est enfin donnée dans les médias. Les courbes des décès et des naissances se sont croisées ! L'effet ciseaux a été mis en exergue. Les causes sont multiples. Certes il y a une baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité, survenu plus récemment en France, mais aussi la mortalité des générations du babyboom. C'était un phénomène éminemment prévisible.

Pour le Pas-de-Calais, l'excès des décès sur les naissances a eu lieu dès 2022.

Les 3 indicateurs sont communément étudiés : la natalité, la fécondité, la descendance finale sont au rouge depuis plusieurs années.

Au vu de ces chiffres, il est apparu nécessaire d'en faire le sujet du 80ème anniversaire de l'Udaf 62. La date de l'Assemblée Générale est apparue incontournable. Nous y mènerons une réflexion sur ce qu'on a appelé depuis, la dénatalité. Nous avons fait appel à Julien Damon, sociologue, universitaire et auteur de « Les batailles de la natalité » et à Yvon Serieyx, économiste à l'Unaf pour nous éclairer dans ce domaine. Je vous donne rendez-vous dès maintenant à l'Université d'Artois, le 29 mai 2026 après-midi. Cette conférence qui sera ouverte au grand public, aux professionnels, et au réseau associatif.

Ce numéro de la lettre de l'Udaf est destiné à mettre en avant un certain nombre d'éléments structurant à la fois notre département et à les mettre en perspective avec les indicateurs régionaux et nationaux.



FRANCIS HENNEBELLE,
Président de l'Udaf 62

LE DOSSIER : Le Pas-de-Calais face au défi du retournement démographique

Une dynamique démographique en recul

Le Pas-de-Calais compte 1 448 930 habitants au 1er janvier 2026, avec une légère baisse ces dernières années. Il est le 2^e département des Hauts-de-France (24 % de la population régionale) et le 8^e au niveau national. Depuis 2020, la région connaît une stagnation démographique, contrairement à la France qui a encore progressé légèrement jusqu'en 2024. Cependant, la tendance nationale s'inverse : en 2025, le solde naturel est devenu quasi nul, les décès dépassant presque les naissances. La croissance de la population dépend désormais largement du solde migratoire (150 000 à 200 000 personnes par an). Dans les Hauts-de-France, la situation est contrastée : malgré un excédent naturel, la région perd des habitants par migrations, avec des disparités territoriales marquées.

Une chute de la natalité aux causes multiples



Le Pas-de-Calais illustre pleinement ce retournement. Son solde naturel, positif entre 2012 et 2017, est devenu négatif depuis 2022. La baisse des naissances est significative : 14 025 naissances en 2023 (-6,7 % en un an). Le taux de natalité est passé de 16,4‰ en 1975 à 9,6‰ en 2023. L'âge moyen à la maternité atteint 30,3 ans, tandis que le nombre de femmes en âge de procréer a diminué de 11 % en vingt ans. Dans le même temps, le taux de mortalité reste relativement stable, accentuant le déséquilibre naturel. La population vieillit : la part des jeunes diminue tandis que celle des seniors augmente. L'espérance de vie, bien qu'élevée, reste inférieure à la moyenne nationale dans le département, révélant une surmortalité locale. L'indicateur de fécondité est en net recul : de 2,05 enfants par femme en 2014 à 1,63 en 2025, bien en dessous du seuil de renouvellement des générations. Cette évolution s'explique par une combinaison de facteurs économiques (coût de la vie, insertion professionnelle tardive), sociaux (difficulté à concilier travail et famille), culturels (évolution des aspirations), mais aussi environnementaux, psychologiques et médicaux. La diminution du nombre de femmes en âge de procréer et la montée du célibat renforcent encore cette tendance.

Les chiffres dans le Pas-de-Calais

14 025
naissances en
2023

Taux de natalité
9,6 pour 1000

-11%
de femmes en
âge de
procréer en
20 ans

Indicateur de fécondité en 2025
1,63
enfants par femme



LE DOSSIER : Le Pas-de-Calais face au défi du retournement démographique

Des conséquences profondes et des enjeux majeurs

La dénatalité transforme en profondeur la société locale et ses équilibres démographiques. Elle se traduit par un vieillissement marqué de la population et une évolution des structures familiales : hausse du célibat (25,6 %), augmentation des familles monoparentales et diminution importante de la taille des ménages, passée de 3,4 personnes en 1968 à 2,3 en 2022.

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation. On observe notamment un taux de chômage et de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, ainsi qu'un climat d'incertitude économique qui conduit à différer les projets de parentalité. Le départ de jeunes diplômés vers des territoires plus attractifs accentue ce phénomène. À cela s'ajoutent l'allongement de la durée des études, l'augmentation du coût de la vie et les difficultés d'accès aux modes de garde pour les jeunes enfants, tant en termes de disponibilité que de coût. Dans ce contexte, le coût de l'enfant reste un facteur déterminant.

Les conséquences de cette dénatalité sont multiples et structurantes pour le territoire. Le système éducatif est particulièrement touché : les effectifs scolaires ont chuté de près de 15 % depuis 2010, et les projections annoncent la perte d'un tiers des collégiens d'ici 2050. Cette évolution peut entraîner une réduction de l'offre de services publics, notamment par la fermeture de classes, et pose des défis importants pour l'organisation des équipements et le maintien du lien social.

Le vieillissement de la population entraîne un déséquilibre de la pyramide des âges, avec des répercussions sur le financement des systèmes de protection sociale et la prise en charge de la dépendance. Les difficultés d'accès aux soins pourraient également s'accroître dans certains territoires. Par ailleurs, le renouvellement des générations sur le marché du travail devient plus incertain, ce qui peut générer des tensions.

Sur le plan économique, la dénatalité peut se traduire par une baisse de la consommation locale, une fragilisation du tissu commercial de proximité et un ralentissement de la croissance lié à la diminution de la main-d'œuvre. Elle impacte également les finances des collectivités territoriales, dont les ressources dépendent en partie de la population. À plus long terme, la hausse de la part des plus de 65 ans renforce encore ces enjeux.

Plus largement, la baisse de la natalité interroge la capacité de la société à se projeter dans l'avenir, dans un contexte d'incertitudes économiques, écologiques et géopolitiques. Elle fragilise le modèle social fondé sur la solidarité intergénérationnelle et soulève des questions essentielles sur l'équilibre entre générations.



Quelles réponses possibles pour relancer la dynamique démographique ?

Renforcer la politique familiale

Face à ces enjeux, plusieurs réponses sont envisagées. Elles reposent sur une politique familiale plus lisible, stable et universelle : allocation mensuelle par enfant, développement massif des modes de garde, réforme du congé parental et amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Faire de la petite enfance un levier prioritaire

La petite enfance constitue un levier essentiel, notamment à travers le renforcement des solutions d'accueil (crèches, assistantes maternelles, scolarisation précoce) et l'accompagnement des parents, en particulier durant les 1000 premiers jours de l'enfant.

Construire une politique démographique durable

Enfin, une politique démographique efficace doit s'appuyer sur quatre principes fondamentaux : globalité des actions, cohérence des objectifs, continuité dans le temps et lisibilité pour les citoyens. L'objectif est de restaurer la confiance des ménages et de recréer des conditions favorables à la natalité, afin d'assurer un développement équilibré et durable du territoire.

L'UDAF 62 FÊTE SES 80 ANS EN 2026

L'Histoire de l'Udaf 62

L'Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais (Udaf 62) s'inscrit dans le cadre de la politique familiale mise en place à la Libération. Créées par l'ordonnance du 3 mars 1945, les Udaf ont pour mission de représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics et de défendre leurs intérêts matériels et moraux. C'est dans ce contexte de reconstruction sociale et démographique que l'Udaf du Pas-de-Calais est constituée le 25 mars 1946. Ses statuts sont déposés en juin de la même année, marquant le début de son action au service des familles du département, sous la présidence de son premier dirigeant, Edmond Simon.

Au cours des décennies suivantes, l'Udaf 62 voit son rôle consolidé et reconnu par les textes législatifs. L'inscription de ses missions dans le Code de la famille en 1956, puis la loi du 11 juillet 1975, viennent renforcer sa légitimité et élargir son champ d'intervention à l'ensemble des familles, quelles que soient leur situation ou leur composition. Parallèlement, l'institution se structure progressivement à l'échelle départementale, notamment avec l'installation de son siège à Arras en 1967.



À partir des années 1990, l'Udaf 62 connaît un développement important de ses activités. Elle diversifie ses missions en développant des services d'accompagnement aux familles, tels que la médiation familiale, en 1996, l'accompagnement budgétaire dans les années 2000, l'information et le soutien des tuteurs familiaux dans les années 2010 ou encore des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme : Lire et Faire Lire en 2003 et Lire Ensemble en 2018. Elle s'adapte ainsi aux évolutions de la société, notamment à la transformation des modèles familiaux et aux nouvelles problématiques sociales.

Aujourd'hui, l'Udaf 62 constitue un acteur incontournable des politiques familiales à l'échelle du département. À la fois porte-parole des familles, réseau d'associations et gestionnaire de services, elle contribue activement à la mise en œuvre des politiques publiques et à la défense des intérêts des familles du Pas-de-Calais, dans un contexte marqué par de nouveaux enjeux sociaux, économiques et démographiques.

Zoom sur la représentation familiale



Parmi ses missions, la représentation familiale assurée par l'Udaf 62 consiste à porter la voix de l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics et des institutions. Elle s'exerce à travers la participation de ses représentants dans de nombreuses instances locales (sociales, sanitaires, éducatives), où ils défendent les intérêts matériels et moraux des familles. Concrètement, l'Udaf 62 relaie les besoins et préoccupations des familles, contribue à l'élaboration des politiques publiques et veille à ce que celles-ci prennent en compte la diversité des situations familiales. Elle joue ainsi un rôle d'interface entre les familles et les décideurs publics.

L'AGENDA

Udaf
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

LES 80 ANS DE L'UDAF 62

INVITATION

Amphi Sys - Université d'Artois - 9 rue du Temple - ARRAS

VENDREDI

29

MAI

2026

Programme

14h00 accueil

14h30 80 ans de politique familiale
Francis Hennebelle
Président de l'Udaf 62

14h45 conférence-débat "Les batailles de la natalité"
Julien Damon
Rédacteur en chef de Constructif, directeur général de Eclair, professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées, enseignant à Sciences Po, à HEC et à l'École nationale supérieure de sécurité sociale (ENSS).

Yvon Serreux
Charge de mission à l'Udaf

16h30 gâteau d'anniversaire / cocktail

RENSSEIGNEMENTS
03 21 71 83 84
UDAF62@WANADOO.FR

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 4 MAI 2025

↓

UDAF62@WANADOO.FR

LA BAISSÉ DE LA NATALITÉ ET L'UNAF

Malgré un désir d'enfant toujours présent, la natalité n'a de cesse de baisser en France depuis plusieurs années. Les projets familiaux sont freinés par des difficultés économiques, professionnelles et de logement. Par ailleurs, les femmes sont particulièrement impactées par les contraintes liées à la parentalité. Cette baisse pose des enjeux importants pour l'équilibre démographique et social du pays.

Le rapport parlementaire sur la baisse de la natalité appelle à une politique familiale plus ambitieuse pour soutenir les naissances.

[Accédez au Dossier de presse de la Mission d'information sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité en France](#)

Qu'en pense l'Institution familiale ?

Le rapport parlementaire publié le 11 février 2026 sur la baisse de la natalité en France marque, selon l'Unaf, une réelle prise de conscience des enjeux liés au recul des naissances. Il met en avant l'idée que le désir d'enfant demeure fort, mais qu'il se heurte à des obstacles concrets, notamment financiers, professionnels et liés au manque de temps pour s'occuper des enfants. Face à ce constat, le rapport propose 37 mesures visant à relancer une politique familiale ambitieuse et transversale, mobilisant l'ensemble de la société autour de l'accueil de l'enfant. Parmi les principales propositions figurent l'instauration d'un congé parental mieux indemnisé, des mesures favorisant le logement des familles, un développement massif des solutions d'accueil pour la petite enfance, ainsi qu'une adaptation de la fiscalité à la composition familiale. Le rapport suggère également la création de nouveaux droits pour les grands-parents impliqués dans la garde des enfants.

Une mesure phare, le versement familial unique de 250 euros par enfant, est jugée attractive mais suscite des

interrogations quant à ses effets, notamment le risque de pénaliser certaines familles en remplaçant des aides existantes.

Le rapport souligne enfin que le coût élevé des modes de garde constitue un frein majeur, à la fois pour l'emploi des parents et pour leurs projets de naissance, et appelle à réduire le reste à charge pour les familles. Dans ce contexte, l'Unaf invite les pouvoirs publics à s'emparer rapidement de ces propositions afin de relancer la politique familiale et de répondre concrètement au désir d'enfants, notamment dans la perspective des échéances électorales de 2027.



Mission d'information au Sénat : un hiver démographique ?

Le 25 février 2026, la Commission des affaires sociales du Sénat a poursuivi ses auditions dans le cadre d'une mission d'information intitulée « un hiver démographique ? »

Les sénateurs ont entendu Pauline Rossi, économiste et professeure à l'école Polytechnique, et Maxime Sbahi, économiste et expert associé à l'Institut Montaigne, afin d'évoquer les effets économiques de la baisse de la natalité. Et voici ce qu'il en ressort : Même si l'État ne peut pas inverser à lui seul la baisse de la natalité, il peut faciliter la réalisation du désir d'enfant et ainsi en limiter le déclin. Une légère augmentation du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants pourrait même entraîner un rebond temporaire des naissances, sans toutefois inverser la tendance de fond. Ils rappellent que le désir d'enfant reste très majoritaire en France, malgré une légère baisse, et demeure supérieur au nombre réel de naissances. Cet écart montre qu'il existe des freins concrets à la parentalité, sur lesquels les politiques publiques peuvent agir, même si leur impact reste globalement limité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel était le taux de natalité en France en 1946, à la création de l'Udaf 62 ?

Réponse : 20,9 naissances pour 1000 habitants
(Aujourd'hui, il est de 9,2 pour 1000)

“Mobilisons-nous pour une société réellement inclusive”

Patricia, administratrice Udaf 62, membre de l'APF France handicap, du réseau France Asso santé, et représentante familiale à la CAF et à la CPAM.

A QUAND REMONTENT VOS PREMIERS MANDATS ASSOCIATIFS ?

Mes premiers mandats remontent à 1996. Dès le plus jeune âge de mes enfants, j'ai été représentante des parents au Conseil d'école, puis au collège, et au lycée. Ayant des enfants en situation de handicap, je souhaitais qu'ils aient une scolarité comme tout un chacun. J'ai donc porté le sujet pour défendre les intérêts de tous, aider les parents de l'Institut d'Education Motrice à échanger sur leur vécu et organiser des événements au sein de l'établissement.

QU'EST CE QUI VOUS A MOTIVÉE A REJOINDRE LE RESEAU DES REPRÉSENTANTS UDAF ?

Mon association d'origine est l'APF France handicap dont je fais partie depuis 1997 et qui a fêté ses 90 ans en 2023. L'APF est adhérente à l'Udaf 62. J'ai donc rapidement rejoint le réseau des représentants familiaux, depuis 2013 exactement.

L'Udaf est un réseau d'associations de tous horizons, avec chacune leur spécificité, et qui s'allient pour soutenir les familles. Pour ma part, j'y porte et y défends, en particulier, les intérêts du public en situation de handicap. Il était important pour moi de rendre au monde associatif ce qu'il avait apporté à ma fille.

EN QUOI CONSISTE VOTRE MANDAT UDAF ?

Représenter toutes les familles au sein du Conseil d'administration de la CAF, au sein du collège personnes handicapées du bureau du CDCA.



Patricia, vous êtes une bénévole très investie dans le monde associatif depuis de nombreuses années, membre de l'APF France handicap, et représentante familiale, au sein de la CAF, du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Vous représentez également le réseau France Assos Santé, et siégez au sein de la CPAM et d'un DAC (dispositif d'appui à la coordination).

Racontez-nous votre engagement...

QUELS SONT LES SUJETS /DOSSIERS SUR LESQUELS VOUS ÊTES INTERVENUE ?

Je suis amenée à émettre un avis, avec le prisme handicap, sur les aides versées aux partenaires de la CAF. Je suis également mobilisée sur les thématiques d'aide aux aidants, les enquêtes sur les dispositifs existants pour le compte du CDCA.

QUE VOUS APPORTE L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT DE REPRÉSENTANT ?

Un sentiment d'utilité. Une satisfaction de l'aide apportée. C'est un plaisir de me sentir utile et de mettre mes compétences au service de mes différentes représentations et, par ricochet, au service des familles et de leurs enfants en situation de handicap.

COMBIEN DE TEMPS CONSACREZ-VOUS A VOTRE MANDAT ?

Le temps que je consacre chaque mois à mes mandats avoisine les 80 heures. Parfois un peu plus, parfois un peu moins.

PARTAGEZ NOUS DE BONS SOUVENIRS DANS LE CADRE DE VOS MANDATS...

Chaque moment au service des familles ainsi que les rencontres avec d'autres bénévoles qui ont les mêmes objectifs !

QUELS ARGUMENTS DÉVELOPPERIEZ-VOUS POUR CONVAINCRE DE FUTURS REPRÉSENTANTS FAMILIAUX ?

J'essaie de convaincre les parents d'enfants en situation de handicap, adhérents à mon association, de rejoindre le réseau. Mais les jeunes parents manquent parfois de temps et cela n'est pas facile de s'engager. Je leur dis : osez vous engager et prenez des mandats, cela vous apportera beaucoup. Et qui ne tente rien n'a rien !